

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 2 AVRIL 2014**

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada a eu lieu au Monument-National, à Montréal, le mercredi 2 avril 2014, à 9 h 30.

La présidente du conseil d'administration, Mme Isabelle Courville, préside l'assemblée et la secrétaire de la Banque, Mme Lorraine Pilon, agit comme secrétaire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, la présidente du conseil désigne M. Flavio Moroso et Mme Martine Gauthier, scrutateurs.

La présidente du conseil déclare que l'avis de convocation de l'assemblée a été dûment signifié et que le quorum de 10 actionnaires est atteint. Elle confirme que les détenteurs d'actions ordinaires de plus de 61 % des voix à l'assemblée sont présents ou représentés par procuration. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

La présidente du conseil prononce ensuite une allocution. Elle invite, par la suite, les actionnaires à consulter la procédure sur le vote à l'endos de l'ordre du jour de l'assemblée.

Les candidats au poste d'administrateur sont ensuite présentés. Avant de procéder à l'élection des 13 administrateurs, la présidente du conseil explique que l'assemblée peut choisir de procéder à l'élection par un seul vote, si c'est le vœu unanime des actionnaires présents. M. Daniel Thouin, président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) prend la parole et questionne la pertinence de procéder à l'élection des administrateurs par un seul vote, plutôt que séparément. La présidente du conseil explique que cette procédure a pour but d'accélérer le processus de vote puisque chaque actionnaire a déjà eu la possibilité de voter séparément pour chaque administrateur. Suite à ces explications, sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que l'élection des administrateurs soit faite par un seul vote. La proposition est soumise au vote des actionnaires et adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil porte à l'attention des actionnaires que le conseil d'administration a adopté en 2008 une politique de vote majoritaire en vertu de laquelle un candidat qui ne recevrait pas le nombre de voix minimum prévu lors de l'assemblée annuelle des actionnaires devrait soumettre sa démission au conseil. La présidente du conseil signale que plus de détails concernant la politique de vote majoritaire se retrouvent à la section « Élection des administrateurs » à la page 2 de la Circulaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les candidats suivants sont proposés aux postes d'administrateurs de la Banque pour la prochaine année : Mme Lise Bastarache, M. Jean Bazin, M. Richard Bélanger, M. Michael T. Boychuk, Mme Isabelle Courville, M. Pierre Genest, M. Michel Labonté, M. A. Michel Lavigne, Mme Jacqueline C. Orange, Mme Marie-France Poulin, M. Réjean Robitaille, Mme Michelle R. Savoy et M. Jonathan I. Wener.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que le cabinet de comptables Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. soit nommé auditeur de la Banque pour la prochaine année. La proposition est soumise au vote des actionnaires.

La présidente du conseil mentionne que, tel qu'il a été décidé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque tenue le 10 mars 2009, les actionnaires peuvent voter sur une résolution concernant l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction visés, laquelle est énoncée à l'annexe A de la Circulaire. Bien que cette résolution ne soit qu'à titre consultatif, le conseil tient compte des résultats du vote lors de ses délibérations concernant de futures modifications aux politiques, procédures ou décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés. Sur proposition dûment faite et appuyée, la résolution est soumise au vote des actionnaires.

M. Thouin prend la parole à nouveau et mentionne que la Banque Laurentienne du Canada est pour le MÉDAC un modèle à suivre en matière de gouvernance, particulièrement en ce qui concerne la représentation féminine au sein du conseil (38 %), la présence d'une femme à la présidence du conseil, la publication du procès-verbal des assemblées des actionnaires sur le site internet de la Banque, dont le résumé est complet et satisfaisant, ainsi que le redressement des régimes de retraite des employés. M. Thouin mentionne également que c'est suite à une proposition du MÉDAC en 2007 que la Banque a commencé à soumettre la rémunération des membres de la haute direction au vote des actionnaires. Cependant, le MÉDAC est contre la résolution de la Banque cette année, car la rémunération du président et chef de la direction représente 38 fois le salaire moyen d'un employé de la Banque, comparativement au ratio de l'an passé qui était de 29. La présidente du conseil mentionne qu'elle prend bonne note des commentaires de M. Thouin.

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Banque fait la revue des résultats pour l'exercice 2013.

La présidente du conseil mentionne que les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent, lesquels ont déjà été distribués aux actionnaires, sont présentés à l'assemblée. Ces états financiers et rapport de l'auditeur sont déclarés officiellement reçus.

La Banque a reçu un préavis de la part d'un actionnaire, le MÉDAC, à l'effet qu'il désirait saisir l'assemblée d'une proposition dont le texte se retrouve à l'annexe B de la Circulaire.

M. Thouin précise que le MÉDAC avait originalement soumis trois propositions et qu'il s'est entendu par la suite avec la Banque pour retirer les deux propositions suivantes : « *Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants : répondre aux insatisfactions exprimées* » et « *Régimes de retraite et transparence* ».

Mme Michelle Bussières, avocate, ancienne déléguée générale du Québec à Mexico, administratrice et représentante du MÉDAC présente la proposition du MÉDAC. Elle mentionne que la Banque devrait lancer un appel d'offres à tous les cinq ans pour les services d'auditeurs. Elle souligne que l'actuel auditeur de la Banque, Ernst & Young, est en poste depuis 24 ans et que cela peut menacer l'indépendance de ceux-ci par la familiarité qui s'installe progressivement entre eux. La proposition est soumise au vote des actionnaires.

La présidente du conseil demande alors à l'assemblée si les personnes présentes ont des questions à poser ou des sujets à soulever. M. William J. Wisenthal demande combien d'employés syndiqués sont des actionnaires de la Banque et questionne la relation entre le syndicat et la Banque. Il demande également comment la Banque se compare aux autres banques à ce niveau. Le président et chef de la direction répond qu'approximativement 15 % des employés syndiqués sont des actionnaires de la Banque et que la Banque a des liens étroits avec le syndicat. Pour ce qui est de la comparaison avec les autres banques, il répond qu'il n'a pas l'information.

Mme Hélène Dufresne, du MÉDAC, félicite la Banque pour la présence de plusieurs femmes au sein de son conseil d'administration, elle la félicite également pour les publications qui sont distribuées en succursales concernant, entre autres, le budget et la retraite, car celles-ci sont écrites dans un langage simple et facile à comprendre. Mme Dufresne demande également si la Banque a des filiales dans les paradis fiscaux. Le président et chef de la direction lui répond que la Banque détient à la Barbade une société de portefeuille ayant un intérêt dans une société spécialisée dans la réassurance des risques reliés à ses activités d'assurance-crédit. Le président et chef de la direction mentionne également que cette structure ne permet pas d'éviter de payer de l'impôt, mais plutôt de le différer.

M. Thouin mentionne aussi que la Banque est avant-gardiste et que celle-ci est attentive aux propositions des actionnaires. Il demande s'il serait acceptable que chaque administrateur explique quelle est leur mission à la Banque et pourquoi avoir accepté le défi. La présidente du conseil répond que c'est la complémentarité des expertises des administrateurs qui est importante plutôt que chacune considérée individuellement. Elle mentionne qu'elle-même, le président et chef de la direction ainsi que les autres membres du conseil d'administration de la Banque se rendront disponibles pour répondre aux questions à la fin de l'assemblée.

Le président et chef de la direction de la Banque présente certains faits saillants concernant les résultats de la Banque pour l'année 2013, ainsi que les stratégies et les objectifs de l'année 2014.

Les scrutateurs font rapport à l'assemblée que les porteurs de 17 707 780 actions ordinaires sont présents en personne ou représentés par des fondés de pouvoir, soit 61,82 % des actions ayant le droit de vote.

Tous les administrateurs ont été élus par un nombre de voix variant entre 14 764 271 et 17 608 802. Le nombre minimum de voix requis était de 8 853 986.

Le résultat des autres votes est comme suit :

	VOTER POUR	VOTER CONTRE	S'ABSTENIR DE VOTER
	%	%	%
Nomination d'un auditeur	89,23	s.o	10,77
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction visés	97,33	2,67	s.o
Proposition d'un actionnaire - Appel d'offres pour les auditeurs	0,76	99,11	0,14

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil déclare close l'assemblée annuelle des actionnaires.

(signé) Lorraine Pilon

**Lorraine Pilon**  
Secrétaire

---

À une séance du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, Mme Isabelle Courville a été élue présidente du conseil de la Banque et M. Réjean Robitaille a été nommé président et chef de la direction de la Banque.